

tricts bilingues le droit de nommer des représentants au sein de la Commission et du Conseil consultatif des districts bilingues.

• (5.10 p.m.)

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, le très honorable premier ministre s'est plaint que la presse n'a pas suffisamment renseigné la population au sujet de ce bill. A l'époque, j'avais également dit au secrétaire d'État qu'il devait déployer tous les efforts possibles en vue d'informer la population sur toutes les conséquences de ce bill.

Or, monsieur l'Orateur, je crois que les membres du Conseil consultatif, qui seront le plus au courant des problèmes concernant les districts bilingues, sont bien ceux qui résident dans la province en cause. Je le répète: Je ne vois pas quel argument valable le gouvernement peut invoquer pour rejeter l'amendement que nous avons proposé cet après-midi.

Je dis qu'il est évident qu'il faut lire les articles 14 et 15 dans le même contexte, et si nous voulons que la population des provinces qui devront participer à l'établissement des districts bilingues soit renseignée sur la façon dont ces districts bilingues seront composés. La meilleure façon de procéder serait de nommer, au sein du Conseil consultatif qui fera rapport au gouverneur en conseil, des représentants de chaque province.

L'honorable député d'York-Sud disait, cet après-midi, qu'il faudrait cesser, dans les comités, dans les commissions, de viser à avoir une représentation géographique et tendre surtout à nommer des gens de valeur. J'ai dit à l'honorable député d'York-Sud que même si l'on respecte les limites géographiques dans les nominations, cela n'exclut pas la nécessité de faire un choix judicieux. L'argument de l'honorable député d'York-Sud est très faible, à mon avis.

Parce qu'on veut avoir une représentation géographique—pour ainsi dire—au sein de ce Conseil consultatif, cela ne nous empêche pas d'y nommer des gens compétents et de qualité.

J'aimerais bien entendre le secrétaire d'État développer une thèse plus convaincante que celle qui fut soutenue par l'honorable ministre de la Justice cet après-midi, pour nous dire que l'amendement que nous avons présenté n'a aucune valeur.

Mon préopinant du Nouveau parti démocratique, ainsi que des députés créditistes, nous ont dit que notre amendement avait de la valeur, qu'il devrait être incorporé à la loi pour garantir aux provinces une représentation adéquate au sein du Conseil consultatif des districts bilingues.

Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est une demande raisonnable, logique, qui va aider le

gouvernement à mieux faire comprendre aux gens la nature du bill qu'il présente actuellement, en ce qui a trait à l'établissement de districts bilingues.

J'invite donc le secrétaire d'État à nous présenter des arguments plus sérieux pour nous dire que l'amendement que nous avons proposé n'est pas valable, qu'il ne servirait pas les intérêts des provinces, qu'il n'aiderait pas à la compréhension, à l'établissement des districts bilingues. Je demande à tous ceux qui ont écouté les arguments des députés, de notre côté de la Chambre, de réfléchir sérieusement avant de repousser du revers de la main l'amendement que nous avons présenté.

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de siéger au comité qui a étudié ce projet de loi et, lors de la discussion d'un amendement tout à fait semblable, j'avais manifesté mon appui. Je voudrais donc réitérer cet appui en faveur de l'amendement que nous étudions présentement.

De plus, je voudrais commencer par relever les allégations de l'honorable député de Madawaska-Victoria (M. Corbin), lesquelles, à mon sens, manquent de fond, pour ne pas dire de sérieux, en ce sens que, comme le démontrait la question posée par mon collègue, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin), si nous n'avons pas, à la Chambre, les mêmes occasions d'étudier en profondeur un projet de loi ou certains articles d'un projet de loi, il serait bon de nous demander ce que nous faisons ici.

Dix ou quinze membres au sein d'un comité ne peuvent avoir la science infuse nécessaire pour prendre des décisions au nom de 264 députés, d'autant plus qu'il peut arriver, lors de l'étude d'un article, qu'un membre du comité soit absent. Comme le Nouveau parti démocratique et le Ralliement créditiste n'ont qu'un représentant chacun, il pourrait arriver que l'opinion de ceux qui les ont élus ne soit pas exprimée au comité, si leur délégué est absent. Et cela peut se présenter. Il est donc extrêmement important que nous approfondissions ici même, à la Chambre des communes, certains points litigieux comme celui qui est présentement à l'étude.

Je ne comprends pas du tout l'attitude du gouvernement. Il semble nier l'existence même du Canada. On semble oublier ce qu'est le Canada. Est-ce que le Canada est bel et bien une confédération formée de dix provinces et des territoires du Nord-Ouest? Est-ce que c'est cela, le Canada? Si c'est cela, alors, tenons en compte lorsqu'il s'agit d'un projet de loi qui est aussi important qu'on veut bien nous le faire croire.

Monsieur l'Orateur, mon argument repose sur le fait qu'il faut se demander ce qu'est le